

**PROCES-VERBAL**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept février, à 20 heures, le conseil municipal d'Enval s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. MELIS Christian, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : GERBE Sylvie, GOUMY Pascal, VENTAX Catherine, LE COSQUER Bernard, CHRETIEN Jean-Pierre, GALLO Sylvie, PRIEUR Patrick, GRANDJEAN Roland, MICHEL Nathalie et GERMAIN Héloïse

Absents excusés : STREITH Aline (pouvoir à GRANDJEAN Roland), BRIQUET Marie Philomène (pouvoir à LE COSQUER Bernard) et LUCAND Serge

Absent : LAVEST Hervé

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 13

Secrétaire de séance : GERMAIN Héloïse

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2017

Ordre du jour :

- 1) Approbation comptes administratifs 2016
- 2) Approbation comptes de gestion 2016 du receveur municipal
- 3) Affectation des résultats 2016
- 4) Personnel communal :
  - Création et modification emplois suite à départ en retraite d'un agent
  - Création emploi occasionnel pour service périscolaire
  - Convention avec le centre de gestion pour prestation remplacement
- 5) Demandes subventions pour mises aux normes et de sécurisation du groupe scolaire
- 6) Remboursement frais de raccordement au réseau d'eau potable pour parcelle ZB 49
- 7) Divers

**1) Approbation comptes administratifs 2016**

Délibération n° 2017-07

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'année 2016 dressé par M. MELIS Christian,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés (14/03/2016)	244 887.81			49 007.95		- 195 879.86
Résultats affectés (14/03/2016)						
Opérations de l'exercice	1 094 610.11	1 136 482.95	901 332.26	1 122 552.94	1 995 942.37	2 259 035.89
<b>TOTAUX</b>	<b>1 339 497.92</b>	<b>1 136 482.95</b>	<b>901 332.26</b>	<b>1 171 560.89</b>	<b>1 995 942.37</b>	<b>2 063 156.03</b>
Résultats de clôture	- 203 014.97			270 228.63		67 213.66
Restes à réaliser	322 870.00	344 396.00	-	-		344 396.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 662 367.92</b>	<b>1 480 878.95</b>	<b>901 332.26</b>	<b>1 171 560.89</b>	<b>2 318 812.37</b>	<b>2 407 552.03</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>- 181 488.97</b>			<b>270 228.63</b>		<b>88 739.66</b>

COMPTE ADMINISTRATIF - SERVICE ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés (14/03/2016)				18 823.26		18 823.26
Résultats affectés 14/03/2016)	66 730.36		18 823.26		18 823.26	
Opérations de l'exercice	76 778.57	116 719.81	19 214.31	36 189.81	95 992.88	152 909.62
<b>TOTAUX</b>	<b>143 508.93</b>	<b>116 719.81</b>	<b>38 037.57</b>	<b>55 013.07</b>	<b>181 546.50</b>	<b>171 732.88</b>
Résultats de clôture	- 26 789.12			16 975.50		- 9 813.62
Restes à réaliser	17 750.00	5 100.00			17 750.00	5 100.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>161 258.93</b>	<b>121 819.81</b>	<b>38 037.57</b>	<b>55 013.07</b>	<b>199 296.50</b>	<b>176 832.88</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>39 439.12</b>			<b>16 975.50</b>	<b>22 463.62</b>	

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 27/02/2017 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## 2) Approbation comptes de gestion 2016 du receveur municipal

### Délibération n° 2017-08

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare, à l'unanimité, que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016, par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 3) Affectation des résultats 2016

### Délibération n° 2017-09a : Affectation du résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice 2016 - Budget principal

Le conseil municipal,

Après avoir entendu, ce jour le compte administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente un **résultat d'exécution de fonctionnement** de :

- au titre des exercices antérieurs : **49 007.95 €**

- au titre de l'exercice arrêté un **excédent de 221 220.68 €**

**Soit un résultat à affecter de 270 228.63 €**

Considérant que le solde d'exécution de la **section d'investissement** hors restes à réaliser fait apparaître un **Déficit de 203 014.97 €**

Considérant que les restes à réaliser d'investissement en recettes s'élèvent à **344 396 €** et en dépenses à **322 870 €**

1°) Dit que le besoin de financement est de **181 488.97 €**

2°) Décide l'affectation suivante :

- report du déficit d'investissement (à la ligne 001) en dépenses de la section d'investissement : **203 014.97 €**

- affectation à la section d'investissement (article 1068) pour **181 488.97 €**

-affectation du solde disponible (à la ligne 002) en recettes à la section de fonctionnement pour **88 739.66 €**.

Délibération n° 2017-09b : Affectation du résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice 2016 – Budget annexe du service assainissement

Le conseil municipal,

Après avoir entendu, ce jour le compte administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente un **résultat d'exécution de fonctionnement** de :

- au titre des exercices antérieurs : Excédent - Déficit : **0.00 €**

- au titre de l'exercice arrêté : Excédent : **16 975.50 €**

Soit un résultat à affecter : **16 975.50 €**

Considérant que le solde d'exécution de la **section d'investissement**, fait apparaître un **déficit de 26 789.09 €**

Considérant que les restes à réaliser d'investissement en recettes s'élèvent à **5 100 €** et en dépenses à **17 750 €**

1°) Dit que le besoin de financement est de **39 439.09 €**

2°) Décide l'affectation suivante :

- report du déficit d'investissement (à la ligne 001) en dépenses de la section d'investissement : **26 789.09 €**

- affectation à la section d'investissement (article 1068) : **16 975.50 €**

#### **4) Personnel communal**

##### **• Création et suppression emploi suite à départ en retraite d'un agent**

Délibération n° 2017-10

Exposé de Monsieur le Maire :

- Madame ROUGIER Gisèle, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, suite à sa demande, est admise à faire valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> avril 2017. Elle était principalement affectée au service de la restauration scolaire pour un temps complet.

- A l'occasion du départ de cet agent, une nouvelle organisation des emplois du temps des agents chargés du service périscolaire et de l'entretien des bâtiments communaux a été étudiée.

- Il est proposé de recruter à partir du 1<sup>er</sup> avril 2017 Mme ABARKAN Asma (actuellement agent contractuel) en qualité d'adjoint technique à temps non complet pour une durée de 27,5 heures / 35

- Mme LAUDOUZE Irène, adjoint technique à temps non complet pour 27,5 heures / 35, passerait à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> avril 2017.

Pour ce faire, la modification suivante des emplois est nécessaire au 1<sup>er</sup> avril 2017 :

- Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet (qui serait pourvu par LAUDOUZE Irène)

- Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (occupé par ROUGIER Gisèle jusqu'au 31 mars 2017).

(L'emploi vacant d'adjoint technique précédemment occupé par LAUDOUZE Irène serait pourvu par ABARKAN Asma).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les propositions exposées ci-dessus.

L'avis sera soumis au Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

- **Création emploi non permanent d'adjoint technique pour service périscolaire et entretien des bâtiments communaux**

*Délibération n° 2017-11*

Exposé de Monsieur le Maire :

- les collectivités ont la possibilité de créer un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité en vertu de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984
- la commune prévoit une nouvelle réorganisation des emplois du temps des agents chargés du service périscolaire et de l'entretien des bâtiments communaux à partir du 1<sup>er</sup> avril 2017
- la commune va rencontrer temporairement (du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2017) des difficultés pour assurer le bon fonctionnement du service périscolaire en respectant les règles d'encadrement et pour assurer l'entretien des bâtiments communaux dans les meilleures conditions possibles.

Proposition :

- créer un emploi non permanent d'adjoint technique polyvalent, à temps non complet (26 heures / 35) pour faire face occasionnellement aux besoins précités pour une durée de un mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet (26 heures maximum), au grade de l'Echelle C1, 1er échelon, pour une durée de un mois, du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2017.
- autorise le maire à procéder au recrutement en cas de nécessité.

- **Adhésion au service « Missions temporaires, Prestation remplacement » du centre de gestion de la fonction publique territoriale**

*Délibération n° 2017-12*

Monsieur le Maire informe que le centre de gestion de la fonction publique territoriale propose aux collectivités un service pour trouver des agents issus des filières administratives et techniques afin de remplacer des agents momentanément indisponibles ou pour un surcroît temporaire de travail ou pour une mission particulière.

Le centre de gestion propose dans la mesure du possible des candidatures à la collectivité. La collectivité s'engage à recruter l'agent par l'intermédiaire du centre de gestion.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce service qui n'engage des frais pour la collectivité qu'en cas de recrutement d'un agent.

Dans ce cas, la collectivité rembourse au centre de gestion la totalité des rémunérations et charges dues pour cet agent + une participation aux frais de gestion de 6 % + une participation au titre des assurances statutaires pour 1,20%.

Une convention fixant les conditions d'adhésion à ce service est proposée aux collectivités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte d'adhérer au service
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion et la convention financière avec le centre de gestion.

<b>5) Mises aux normes et de sécurisation des bâtiments publics : demandes de subventions</b>
---

**Délibération n° 2017-13a : Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la dotation exceptionnelle de soutien

aux opérations d'investissement du bloc communal créé en 2016 est reconduite en 2017. Parmi les investissements éligibles, il propose de présenter un dossier pour la mise aux normes et de sécurisation des équipements publics.

En 2015-216, la commune a engagé une 1<sup>ère</sup> action de mise en accessibilité de divers bâtiments publics dans le cadre de l'ADAP. Cette opération a été menée avec l'aide de l'Etat : financement DETR 2015 de 30 %. Cette 1<sup>ère</sup> tranche est terminée.

L'objectif est d'engager chaque année des travaux de mise en accessibilité conformément à ce qui a été prévu dans l'ADAP déposé en 2015.

En complément de cette mise aux normes, il propose d'intégrer dans le même programme de travaux 2017 des aménagements pour la sécurisation de l'accès au groupe scolaire.

L'ensemble des travaux projetés pour 2017 sont les suivants :

Eglise : Mise à niveau du parvis avec pose de mains courantes: 4 082 € + 331.50 € HT

Pose d'un portail barreaudé et d'un portillon sécurisé au groupe scolaire : 2 900 € HT

Système d'alarme incendie au groupe scolaire : 3 200 €

Système interphonie avec fonction de commande Attentat Intrusion + système de confinement du PPMS au groupe scolaire : 7 350 €

Mise aux normes appareillage armoire électrique à la salle polyvalente : 3 990 € HT

Créations places handicapés : 17 945 €.

**Soit un total général de 39 798.50 € HT**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le projet** de travaux de mises aux normes et sécurisation présenté par Monsieur le Maire
- **Sollicite de l'Etat une dotation de soutien à l'investissement local 2017** correspondant à ce projet
- Approuve le plan de financement joint à la présente délibération
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2017.

#### **Délibération n° 2017-13b : Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune peut prétendre à la DETR 2017 pour le projet de mise aux normes et de sécurisation des bâtiments publics.

En 2015-216, la commune a engagé une 1<sup>ère</sup> action de mise en accessibilité de divers bâtiments publics dans le cadre de l'ADAP. Cette opération a été menée avec l'aide de l'Etat : financement DETR 2015 de 30 %. Cette 1<sup>ère</sup> tranche est terminée.

L'objectif est d'engager chaque année des travaux de mise en accessibilité conformément à ce qui a été prévu dans l'ADAP déposé en 2015.

En complément de cette mise aux normes, il propose d'intégrer dans le même programme de travaux 2017 des aménagements pour la sécurisation de l'accès au groupe scolaire.

L'ensemble des travaux projetés pour 2017 sont les suivants :

Eglise : Mise à niveau du parvis avec pose de mains courantes: 4 082 € + 331.50 € HT

Pose d'un portail barreaudé et d'un portillon sécurisé au groupe scolaire : 2 900 € HT

Système d'alarme incendie au groupe scolaire : 3 200 €

Système interphonie avec fonction de commande Attentat Intrusion + système de confinement du PPMS au groupe scolaire : 7 350 €

Mise aux normes appareillage armoire électrique à la salle polyvalente : 3 990 € HT

Créations places handicapés : 17 945 €.

**Soit un total général de 39 798.50 € HT**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le projet de travaux** de mises aux normes et sécurisation présenté par Monsieur le Maire
- **Sollicite de l'Etat une subvention au titre de la DETR 2017**
- Approuve le plan de financement joint à la présente délibération
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2017.

#### **Délibération n° 2017-14 : Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour sécurisation du groupe scolaire**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune peut prétendre à une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2017 pour la sécurisation des établissements scolaires.

Suite aux attentats et aux instructions reçues des services de l'Etat pour la mise en sécurité des personnes et notamment dans l'enceinte des écoles, une rencontre a été organisée avec les services de gendarmerie et le directeur d'école pour étudier les mesures de précaution à prendre.

Un manque d'équipements a été constaté pour améliorer la sécurisation du groupe scolaire et les travaux suivants sont donc envisagés pour 2017 :

- Pose d'un portail et d'un portillon d'une hauteur de 1,50 mètres
- Installation d'un portier vidéo et système interphonie avec fonction de commande « attentat intrusion »
- Installation d'un système de confinement du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).

**Le coût de l'opération est de 10 250 € HT.**

Il propose d'approuver ce projet et de solliciter cette subvention en complément de celle demandée au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve le projet** de sécurisation présenté
- **Sollicite de l'Etat une subvention au titre du FIPD**
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2017
- Dit que les travaux seront engagés après décisions d'attribution des subventions.

## **6) Raccordement au réseau d'eau potable pour parcelle ZB 49 : Remboursement frais à la commune**

*Délibération n° 2017-15*

Exposé de Monsieur le Maire :

- En 2003 des travaux de réseaux et voirie dans la rue de Mouet
- La commune a proposé aux propriétaires de terrains non bâtis dans cette rue de profiter des travaux pour viabiliser leur terrain.
- En l'absence de réponse de certains, la commune a décidé de financer ces travaux pour que la voirie neuve ne soit pas endommagée en attendant de répercuter ce coût aux futurs constructeurs
- Le propriétaire de la parcelle ZB 49 n'avait pas fait les raccordements au réseau d'eau. Le coût pour la commune a été de 490,02 € HT.
- Le terrain vient d'être vendu à M. LABOURIE et Mlle EL AHMADI pour la construction d'une maison d'habitation
- Ils ont accepté de rembourser à la commune le coût du raccordement au réseau d'eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la somme de 490,02 € correspondant au coût HT avancé par la commune en 2003.

## **7) Divers**

- ✓ Espace culturel : devis en cours pour l'aménagement intérieur (tables et chaises) et pour la protection incendie.
- ✓ Lanternes d'éclairage public : choix à faire pour les futurs remplacements de lanternes dans le bourg car le modèle « Globus » ne se fait plus. Le conseil choisit le modèle « FIORE ».
- ✓ Réunions du conseil municipal : M. le Maire propose de modifier l'horaire comme suit : 18 heures 30 au lieu de 20 h pour que les réunions se terminent moins tard dans la soirée. Suite à l'intervention de Nathalie Michel qui souhaite maintenir cet horaire mais modifier le jour et suite aux observations de conseillers qui souhaitent maintenir le principe du lundi, Monsieur le Maire dit que le jour et l'heure sont maintenus.
- ✓ Dates à retenir :
  - Réception des jeunes citoyens : samedi 18 mars à 11 heures
  - Réception « Retraite Gisèle » : vendredi 24 mars à 18 heures 30
  - Inauguration Espace Culturel : samedi 24 juin en fin de matinée

Tour de table :

✓ Pascal Goumy :

- le toit terrasse du vestiaire du foot est à réparer : à prévoir au budget 2017
- Renforcement du mur d'enceinte de l'ancien cimetière donnant sur le chemin de la Garde : à prévoir en 2018 avec une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR
- Sinistre tennis : devis à envoyer à l'assurance
- Jardinières données par la ville de Riom à installer dans plusieurs points de la commune : devant l'abri bus Place Marcel Morge + ...

✓ Jean-Pierre Chrétien

- Bulletin municipal : articles à faire passer. Pour la distribution, chaque conseiller se verra affecté un secteur régulier à couvrir.
- Syndicat du Bois de l'Aumône : Assemblée générale samedi 25 février. Réélection du président à la majorité absolue : M. MOLINIER (seul candidat). Le président de Riom Limagne et Volcans a publié un document avec des propositions pour améliorer la situation : non communiqué par le Président.

✓ Bernard Le Cosquer :

- Pour information, un vote de confiance a été accordé au bureau du Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile (SIAD) par lui-même et Marie Briquet, délégués, suite au gros travail de réflexion qui a été fait.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 25.*

Signatures :

MELIS Christian		PRIEUR Patrick	
GERBE Sylvie		GRANDJEAN Roland	
GOUMY Pascal		LAVEST Hervé	
VENTAX Catherine		MICHEL Nathalie	
LE COSQUER Bernard		GERMAIN Héloïse	
CHRETIEN Jean-Pierre		LUCAND Serge	
STREITH Aline		BRIQUET Marie	
GALLO Sylvie			